



Centre départemental de gestion

Fonction publique territoriale de la Corse Du Sud

Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels



18 Cours Napoléon
BP 60321 20178 Ajaccio CEDEX 1
Tel: 04 95 51 07 26 fax: 04 95 21 60 75
www.cdg2a.com



2011/2012

CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS ANNEE 2011-2012

CONCOURS DE LA FILIERE TECHNIQUE

Nature du concours	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	Ingénierie, informatique et systèmes d'information	JEUDI 03.11.11	MERCREDI 30.11.11	JEUDI 08.12.11	MERCREDI 11.04.12

CONDITIONS A REMPLIR

Concours externe sur titres avec épreuves	Concours interne sur épreuves	Concours de 3 ^{ème} voie sur épreuves
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico - professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p>	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2^{ème} alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26.01.84 dans les conditions fixées par cet alinéa.</p>	<p>Le concours de 3^{ème} voie est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public..</p>

INFORMATIONS GENERALES

Seuls les arrêtés d'ouvertures attestent de l'organisation effective des concours & examens professionnels. Les dates des épreuves sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modification.

Les demandes écrites seront accompagnées d'une enveloppe format A5 (16,2 x 22,9 cm), timbrée à 0.92€ et libellée aux noms et adresse du candidat, adressées au Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Corse du Sud – 18 Cours Napoléon – BP 60321 – 20178 Ajaccio cedex 1 – Tel : 04.95.51.07.26 – Fax : 04.95.21.60.75 - Service concours – 04.95.51.88.90/91 – www.cdg2a.com

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

CONCOURS DE LA FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Nature du concours	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves
Assistant Médico-Technique	B	Technicien qualifié de laboratoire	MARDI 18.10.11	MERCREDI 16.11.11	JEUDI 24.11.11	MARDI 31.01.12

CONDITIONS A REMPLIR

ASSISTANT TERRITORIAL MEDICO-TECHNIQUE Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires : - du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ; - d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.

INFORMATIONS GENERALES

Seuls les arrêtés d'ouvertures attestent de l'organisation effective des concours & examens professionnels. Les dates des épreuves sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modification.
Les demandes écrites seront accompagnées d'une enveloppe format A5 (16,2 x 22,9 cm), timbrée à 0.92€ et libellée aux noms et adresse du candidat, adressées au Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Corse du Sud – 18 Cours Napoléon – BP 60321 – 20178 Ajaccio cedex 1 – Tel : 04.95.51.07.26 – Fax : 04.95.21.60.75 - Service concours – 04.95.51.88.90/91 – www.cdg2a.com

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

EXAMENS PROFESSIONNELS ANNEE 2011-2012

EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Nature de l'examen	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE	C		MARDI 02.10.12	MERCREDI 31.10.12	JEUDI 08.11.12	MERCREDI 13 mars 2013

CONDITIONS A REMPLIR

ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE : L'examen professionnel d'accès à ce grade est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FILIERE CULTURELLE

Nature de l'examen	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE	C		MARDI 08.11.11	MERCREDI 07.12.11	JEUDI 15.12.11	JEUDI 15.03.12

CONDITIONS A REMPLIR

ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE : L'examen professionnel d'accès à ce grade est ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FILIERE TECHNIQUE

Nature de l'examen	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (Avancement de grade)	B	<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	MARDI 30.10.12	MERCREDI 28.11.12	JEUDI 06.12.12	MERCREDI 10 avril 2013

CONDITIONS A REMPLIR

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : L'examen professionnel d'accès à ce grade est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins **un an** dans le **4e échelon** du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

EXAMEN PROFESSIONNEL DE LA FILIERE TECHNIQUE

Nature de l'examen	Cat.	Spécialités	Début des retraits des dossiers d'inscription papiers ou des préinscriptions	Fin de retrait des dossiers d'inscription papiers et fin des préinscriptions	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Date prévisionnelle des premières épreuves
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (Avancement de grade)	B	<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	MARDI 30.10.12	MERCREDI 28.11.12	JEUDI 06.12.12	MERCREDI 10 avril 2013

CONDITIONS A REMPLIR

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE : L'examen professionnel d'accès à ce grade est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins **deux ans** dans le **5e échelon** du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau .

INFORMATIONS GENERALES

Seuls les arrêtés d'ouvertures attestent de l'organisation effective des concours & examens professionnels. Les dates des épreuves sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modification. Les demandes écrites seront accompagnées d'une enveloppe format A5 (16,2 x 22,9 cm), timbrée à 0.92€ et libellée aux noms et adresse du candidat, adressées au Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Corse du Sud – 18 Cours Napoléon – BP 60321 – 20178 Ajaccio cedex 1 – Tel : 04.95.51.07.26 – Fax : 04.95.21.60.75 - Service concours – 04.95.51.88.90/91 – www.cdg2a.com

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier doivent être effectuées au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de fin des inscriptions

conditions générales d'inscription

- * Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- * Ne pas avoir de casier judiciaire (bulletin N°2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- * Jouir de ses droits civiques.
- * Se trouver en position régulière au regard du code du service national.
- * Etre âgé d'au moins 16 ans (18 ans pour les concours de la filière Police).
- * Etre titulaire du diplôme exigé par la loi pour accéder au concours souhaité :
(Cas d'exemption de diplômes pour les concours d'accès aux emplois qui n'impliquent pas la possession d'un diplôme normalement exigé pour l'exercice de la profession: les pères et mères de trois enfants ; les sportifs de haut niveau).

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS - CONTACTER LE :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud
18 Cours Napoléon – B.P 60321 - 20178 Ajaccio cedex 1
Tel. 04.95.51.88.90 ou 04.95.51.88.91 de 8 H 30 à 11 H 30 & 12 H 30 à 16 H 30

Vous pouvez consulter notre calendrier prévisionnel 2012 sur notre site Internet :

www.cdg2a.com